



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 juin 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Xavier GODART, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoint, M. Éric VIGNEAU, M. Christian DAIN, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPOUR, Mme Sophie LOPES et Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPOUR donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



5.7 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITÉ :

2026-57. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA COMMUNE D'ORMES :

Monsieur le Maire expose :

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission permanente réunissant des représentants des communes concernées, dont la mission consiste à évaluer les transferts de compétence réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres.

La commission rend ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres. Les évaluations sont ainsi déterminées par les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseillers Municipaux, adoptées sur la base du rapport élaboré par la CLECT.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, lequel en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées. Chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

Dans sa délibération du 20 novembre dernier, le Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole a retenu le principe suivant :

- 5 Membres pour la commune d'Orléans.
- 2 Membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans).
- 1 Membre pour les autres communes.

La population prise en compte pour fixer les principes de composition est la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

En sa qualité de commune membre d'Orléans Métropole, la Ville d'Ormes doit désigner un représentant pour faire partie de la CLECT.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances de la Ville d'Ormes.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 23 juin 2026,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur la désignation de Madame Anne PELLÉ en tant que représentante de la commune d'Ormes pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 juillet 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 juillet 2026.

Publié ou notifié le : 7 juillet 2026.

